

Programme de formation pour préparer à l'examen d'accès au stage de commissaire- priseur

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme national sanctionnant 4 années d'études supérieures dans un domaine juridique, économique ou commercial (master 1)
- Ou être titulaire d'un diplôme conférant le grade de master dans un domaine juridique, économique ou commercial
- Avoir une bonne culture générale et un intérêt marqué pour le marché de l'art

Modalités d'admission

1. Inscription en ligne sur le site www.prepacp.fr avant le 30 juin 2023
2. Étude du dossier de candidature (CV, lettre de motivation, relevés de notes, diplômes)
3. Entretien individuel de motivation avec un formateur (en présentiel ou visio) - durée 30 min
4. Décision d'admission envoyée sous 15 jours après l'entretien

Délai d'accès à la formation : 1 mois maximum après la décision d'admission.

Objectifs

- Acquérir une solide culture générale en histoire de l'art couvrant toutes les périodes et tous les domaines (peinture, sculpture, mobilier, objets d'art...) afin de pouvoir expertiser et estimer tout type de bien
- Maîtriser parfaitement le droit des ventes aux enchères, le droit commercial, le droit des procédures collectives pour pouvoir organiser et diriger des ventes en toute légalité
- Développer des compétences en communication et prise de parole en public pour animer des ventes aux enchères de façon claire et dynamique
- Savoir analyser le marché de l'art, suivre ses tendances, constituer un réseau d'acheteurs et de vendeurs potentiels
- Être capable de réaliser des inventaires et catalogues précis et documentés des objets en vente en effectuant des recherches poussées
- Acquérir des compétences en gestion et comptabilité pour gérer les aspects financiers et administratifs liés aux ventes
- Développer rigueur, méthode et sens de l'organisation pour gérer de front les différentes facettes du métier (expertise, promotion des ventes, direction des enchères...)

Et bien sur démontrer ces compétences lors du concours d'entrée au stage de commissaire-priseur

Positionnement pédagogique

Un test de positionnement en droit et histoire de l'art est réalisé en amont de la formation pour adapter si besoin le parcours.

Un entretien avec le responsable pédagogique permet de définir les besoins spécifiques de l'apprenant.

Modalités pédagogiques

Nous vous proposons deux possibilités pour suivre cette formation, en fonction de vos disponibilités et de vos préférences :

1. En présentiel dans nos locaux : Les cours ont lieu au sein de notre centre de formation, dans des salles dédiées et

- équipées. Vous assistez en direct aux séances animées par nos formateurs experts. Cette modalité favorise les interactions et les échanges au sein du groupe.
2. À distance via la plateforme Zoom : Vous suivez les cours en visioconférence en temps réel depuis le lieu de votre choix. Les formateurs animent les séances en direct sur Zoom et vous pouvez interagir avec eux et les autres apprenants grâce au tchat et au micro. Cette modalité offre davantage de flexibilité.

Quel que soit votre choix, vous bénéficiez des mêmes contenus pédagogiques et du même accompagnement par nos formateurs. La plateforme LMS vous permet d'accéder aux supports de cours, aux exercices et aux évaluations.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux sont accessibles PMR. Un référent handicap est disponible pour étudier les possibilités d'aménagement de la formation et des épreuves (contact : perpacp@gmail.com)

Programme de formation

Les cours proposés couvriront l'ensemble du programme visé par le Conseil des ventes volontaires. La préparation proposée ne permet pas de choisir entre le droit et l'histoire de l'art, les deux matières devant être nécessairement suivies pour un accompagnement optimal en vue de l'examen.

En histoire de l'art, il est essentiel pour les étudiants de travailler très en amont, la période estivale ne permettant pas de rattraper d'éventuelles lacunes importantes. Une bibliographie sélective sera préalablement donnée et les cours permettront avant tout de cibler les connaissances essentielles attendues pour chaque période et style. La méthodologie sera abordée en détail et il y aura un suivi

personnalisé de chaque élève grâce aux gallots d'essai. Des fascicules concernant les techniques seront distribués.

En droit, des fascicules détaillés seront distribués en amont de la préparation permettant d'aborder en cours les points clés du programme, d'actualiser les connaissances et de détailler les problématiques primordiales. L'accent sera donné sur le droit de la vente aux enchères publiques et ses liens avec le droit commun Un fascicule en comptabilité et gestion sera distribué et des rappels en cours seront proposés.

Les principaux intervenants

Yonathan CHAMLA diplômé d'une Licence de Droit à l'Université Aix-Marseille et d'une Licence d'Histoire de l'Art à l'École du Louvre. Commissaire-priseur volontaire depuis 2015 et judiciaire depuis 2016. Il a créé sa maison de ventes aux enchères publiques en 2017 à Marseille et a ouvert un bureau à Paris en juin 2018.

Alexis FOURNOL est Avocat au Barreau de Paris, spécialiste du marché de l'art. Il est depuis 2011 chargé de travaux dirigés à l'Université (de la L1 à la L3), intervenant dans des Masters 2 spécialisés et forme depuis cinq ans des étudiants à l'examen d'entrée. Il contribue régulièrement au *Journal des Arts* et désormais à l'édition française de *The Art Newspaper* sur des problématiques attachées au droit du marché de l'art et au monde de l'art.

Les deux intervenants principaux seront assistés notamment d'un conservateur du patrimoine et d'un second commissaire-priseur afin d'offrir aux préparateurs la vision attendue par le membre du jury relevant du corps des conservateurs du patrimoine, d'un docteur en histoire de l'art et d'un doctorant en droit. Deux des intervenants ont obtenu ce diplôme et pourront vous donner leur vision de cet examen, essentiel à la préparation.

Nous serons également à l'écoute des élèves et attentifs à leur demande. Les requêtes des élèves concernant certains points à aborder seront examinées et des cours pourront donc être modulés.

Evaluations

Des évaluation formatives seront conduites tout au long de la préparation à l'examen sous différentes formes :

- Questions fermés à l'oral
- Test QCM
- Productions a partir de sujet

Un examen blanc sera réalisé en guise d'évaluation sommative.